N° 3661 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 26 Juin 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES Scrutins de Dimanche

Les électeurs du canton Nord-Est de Lille et du canton du Cateau sont appelés à élire définitivement, demain dimanche, leur conseiller général.

Rappelons quels ont été les résultats du premier tour de scrutin.

Dans le canton Nord-Est de Lille, M. Delory a obtenu 1925 suffrages, M. Battez-Rogez 1113, M. Fauchille 854 et M. Dugardin 542.

MM. Fauchille et Dugardin s'étant retirés, MM. Delory et Battez-Rogez restent seuls en présence.

Si l'on ajoute les voix du candidat de l'*Echo du Nord* à celles du candidat de la *Dépêche* et de la *Croix*, on arrive au chiffre de 1967, supérieur de 42 au nombre de voix réunies par M. Delory.

Il semble donc que l'élection soit entre les mains des 542 républicains qui ont voté pour M. Dugardin.

Il est, cependant, un élément qu'il ne faut pas perdre de vue : ce sont les abstentionnistes de dimanche dernier.

Environ 450 électeurs qui avaient pris part aux scrutins des 8 et 22 mai pour l'élection d'un député, se sont abstenus le 19 juin. Ceux-là sont les tièdes, les hésitants, les négligents. Leurs voix appartiennent souvent à ceux qui savent les prendre, et l'on sait qu'à ce point de vue, les cléricaux sont passés maîtres dans l'art de rallier, au second tour de scrutin, à l'aide de démarches et d'influences, les voix des abstentionnistes.

Nous sommes donc convaincus que le nombre des votants sera plus considérable le 26 juin qu'il ne l'a été le 19, et que les abstentionnistes du premier tour voteront pour M. Battez-Rogez en assez grand nombre pour contre-balancer les suffrages de M. Dugardin qui se reporteront sur M. Delory.

***

Mais, ce qui nous paraît devoir décider de la victoire socialiste, c'est l'attitude de M. Fauchille, du Comité de gouvernement, et de l'*Echo du Nord*.

Le Comité de gouvernement a, nous le savons et l'avons dit, invité les électeurs de M. Fauchille, dans un manifeste assez tardif, à voter dimanche prochain pour M. Battet-Rogez. Et, on avouera qu'il ne ne pouvait moins faire pour ses alliés d'hier, pour ces cléricaux auxquels M. Barrois doit son siège de député.

Mais, c'est tout.

M. Fauchille, lui, dans ses deux lettres à ses électeurs et au Comité de gouvernement, s'est borné à des déclarations vagues contre le cléricalisme. Il n'a point dit franchement : « Il faut voter pour M. Battet-Rogez. » Et on sent percer, dans ses épîtres, l'amertume du candidat évincé, qui engage ses amis à combattre le cléricalisme, mais qui souhaite au fond du cœur l'échec du rival clérical qui lui a été préféré.

Le même sentiment transperce dans les polémiques de l'*Echo du Nord*, dont le calme et la froideur d'aujourd'hui contrastent singulièrement avec les ardeurs bouillonnantes et intempérantes dont nous étions hier les témoins.

Et, dans les réunions électorales organisées au profit de M. Battet-Rogez, où sont les membres, d'ordinaire si zélés, du Comité de gouvernement ? Où M. Barrois, M. Dubar, M. Dubem, M. Brackers d'Hugo, M. Danchin, M. Gayet ? Où l'avocat des millionnaires Dubron ? Où M. Fauchille lui-même ? Tous absents, tous évanouis !

Il n'est pas jusqu'à la petite querelle que nous cherche l'*Echo du Nord* à propos de pourparlers imaginaires engagés entre nous et les collectivistes, qui ne décèle l'arrière-pensée du journal de la Grand'Place de jouer un bon tour à son « ami » Battet-Rogez.

En partant en guerre contre le *Progrès du Nord* en ce moment, en nous disant des choses désagréables, l'*Echo* doit bien penser qu'il ne peut que nuire aux intérêts du candidat qu'il défend, au moins en apparence.

Celui-ci doit se dire qu'il a de bien singuliers défenseurs.

***

Le *Réveil du Nord*, il est vrai, n'est pas plus adroit que l'*Echo*.

Après avoir transformé en insinuations personnelles, à la fin de la dernière période écrite, une polémique que nous nous étions astreints à maintenir sur le terrain des idées et des doctrines, le journal socialiste a publié, il y a deux jours, contre le parti progressiste et radical, un article d'une malveillance rare et d'une violence extrême, qui n'est certainement pas fait pour rallier à M. Delory les sympathies de nos amis. La *Dépêche* n'a pas manqué de relever cet article et de le reproduire en ajoutant très habilement : « Voilà les véritables sentiments dont les collectivistes sont animés à l'égard des progressistes. »

Toutes ces attaques, toute cette malveillance, ne sauraient, cependant, changer en rien notre manière de voir, notre conception des devoirs que la discipline républicaine nous impose.

Nous nous élevons, aujourd'hui comme toujours, au-dessus des considérations personnelles et des mesquineries de nos adversaires. Nous estimons que le péril clérical est le plus proche et le plus réel que les républicains aient à redouter, surtout dans un département comme le nôtre, où il s'affirme, depuis quelques années, de plus en plus menaçant. Nous croyons que le cléricalisme est toujours l'ennemi. Et, nous répétons ce que le *Progrès du Nord* a toujours dit : qu'entre un clérical et un socialiste, nous préférons encore voter pour le socialiste.

***

Dans le canton du Cateau, les suffrages se sont, dimanche dernier, ainsi répartis : M. Martinet, républicain progressiste, 2600 ; M. Lefebvre, clérical, 1945 ; M. Siauve-Evausy, socialiste, 1575.

Nous avons reproduit, hier, la note assez énigmatique publiée jeudi matin par le *Réveil du Nord*. Le journal socialiste a, en outre, inséré, vendredi, un appel de la *Commission exécutive* du parti ouvrier aux « électeurs socialistes », déclarant que son candidat « rentre dans le rang », et qu'ils « restent maîtres de leurs suffrages ».

Ce manifeste se termine ainsi :

« Nous ne voulons pas vous faire l'injure de vous dicter votre conduite, mais nous sommes persuadés que, républicains et socialistes, vous irez dimanche prochain aux urnes au cri de : « Vive la République ! » et en gardant, au fond de vos cœurs, l'espoir de vaincré bientôt avec le drapeau du Parti ouvrier français. »

Cette déclaration assez vague, sera d'après nos renseignements, accentuée aujourd'hui même par un article du *Réveil du Nord* où M. Siauve-Evausy invitera ses électeurs à voter « contre la réaction que personnifie M. Charles Lefebvre ».

Nous avons donc tout lieu d'espérer que M. Martinet, qui distance déjà de 650 voix le clérical-démagogue Lefebvre, l'emportera de haute lutte, demain, sur son concurrent.

Parmi les 1575 électeurs de M. Siauve-Evausy, le plus grand nombre voteront certainement, par discipline républicaine, pour le candidat progressiste. Et, à supposer que M. Lefebvre, qui est un riche banquiers, et qui a des moyens à la Masurel de pratiquer la propagande électorale, puisse en rallier une partie, ces socialistes susceptibles de voter pour un clérical seront, nous n'en doutons pas, en nombre trop infime pour empêcher la victoire du candidat républicain, à une forte majorité.

Nos amis ne doivent, cependant, point laisser endormir leur vigilance par la perspective de ce succès assuré. Ils ne sauraient trop faire preuve de zèle et de discipline. Il faut que pas un républicain ne manque, demain, à son devoir.

Georges ROBERT.

Patriotisme clérical

La *Liberté*, journal républicain d'une nuance plus que modérée, adresse aux cléricaux les sévères observations qui suivent :

Les journaux qui sont en France les organes de celui qu'on a surnommé le prisonnier du Vatican, publient une dépêche de Rome dont voici le texte significatif : « Vu l'instabilité qui règne dans les sphères gouvernementales en Italie, le Saint-Siège a aussi, sans y renoncer au besoin, à la protestation en forme solennelle contre les mesures persécutrices qui ont déjà causé leurs propres auteurs. Mais il est avéré que le cardinal-secrétaire d'Etat, au nom du Saint-Père, avait annoncé la protestation sondée aux représentants des puissances, les invitant dès lors à y faire écho auprès de leurs gouvernements respectifs. La situation où le Saint-Siège se trouvait encrevé menaçant de devenir absolument insupportable. »

Le Saint-Père, dans cette circonstance, ressemble un peu au Portugais de la légende, promettant à celui qui le tirerait d'embarras, de lui faire grâce de la vie. Il se peut très bien que la chancellerie romaine ait fait pressentir cette protestation, et il est même possible qu'elle le formule en belle calligraphie pontificale, mais ce qui est certain, c'est que c'est le *telum imbelle sine ictu*. Il est étrange que les catholiques, qui se montrent si soucieux de nos relations extérieures, quand il s'agit d'autres questions intéressantes, n'hésitent pas à tenir un langage propre à mécontenter l'Italie et à resserrer par ricochet les liens de la Triple-Alliance.

Échos et Nouvelles

Un nouvel impôt. — Le conseil municipal de Munster (Westphalie) a décidé de l'annoncer, de frapper d'un impôt les balcons des maisons : 200 marks pour les balcons en saillie et 50 pour ceux qui sont moins prétentieux.

Le conseil municipal s'est inspiré de l'idée que le balcon favorise les causeries frivoles, l'esprit critique et la curiosité.

***

Le départ du *Fram*. — Le *Fram* vient d'achever son armement à Christiania. Ce navire partira aujourd'hui sous le commandement du capitaine Sverdrup, l'ancien second de Nansen, pour son second voyage au pôle.

***

Communion royale. — Une dépêche de Madrid annonce que le Roi a fait sa première communion, hier matin, à huit heures, dans la chapelle privée du palais.

***

L'activité de Guillaume II. — L'un dernier, l'empereur a reçu 1.030 rapports importants, il a reçu 751 arrêts et signé 802 ordres. 5857 rapports lui avaient été dressés par la voie hiérarchique. A cela il faut ajouter les voyages, discours, revues, etc.

***

Les peintres à l'étranger. — La semaine dernière, deux tableaux, l'un de Corot, l'autre de Millet, ont été mis en adjudication. Celui de Corot, le *Dance des amours*, chaudement disputé, a trouvé preneur à 180,000 francs ; celui de Millet, la *Gardeuse de dindons*, a été payé, plus modestement, 105,500 francs.

LE CARNET D'UN CITADIN

Les Conseils de Fabrique devant la loi

Un décret paru au *Journal Officiel* du mardi 21 juin, modifie le texte des dispositions légales relatives aux Conseils de fabrique.

Le nouveau décret a pour but principal de contraindre les Conseils de fabrique à soumettre leurs comptes à l'examen des Conseils de préfecture qui doivent les juger et les apurer.

L'ancienne loi prescrivait bien cette manière de faire, mais comme il n'y avait aucun moyen pratique d'obliger les conseils de fabrique à se soumettre aux formalités légales, il en était résulté que quatre-vingt-dix pour cent de ces conseils se refusaient très nettement et d'une façon constante, à faire contrôler leur gestion.

Cette attitude de révolté créait une situation inextricable et c'est pour en sortir que le nouveau décret vient d'être rendu.

Parmi les articles importants du décret du 18 juin 1898, il en est deux qui paraissent mettre particulièrement en fureur nos cléricaux.

Le premier est ainsi conçu :

Si, en cas de condamnation à l'amende pour retard dans la présentation de leurs comptes, les trésoriers-marguilliers des conseils de fabriques ne les ont pas produits dans le délai d'un mois à partir de la notification de la décision du juge des comptes, ils sont, de plein droit, *relevés de leurs fonctions de comptables*, à l'expiration de ce délai, *et remplacés dans leurs fonctions par le percepteur des contributions directes*, auquel le service est remis de la manière prévue à l'article 9.

Voici maintenant le texte du second article produisant une certaine émotion dans le monde de l'orthodoxie :

Art. 25. — Les comptes des comptables des fabriques *sont jugés et apurés par les conseils de préfecture* ou par la Cour des comptes, selon les distinctions applicables aux comptes des établissements de bienfaisance.

« En cas de retard dans la présentation des comptes, il peut être pourvu à leur reddition par l'institution de commis d'office nommés par le préfet mais seulement après que le retard a donné lieu à condamnation à l'amende par le juge des comptes.

« Les arrêts de la Cour des comptes et les *arrêtés des conseils de préfecture* sont notifiés, tant aux comptables des fabriques qu'aux présidents des bureaux de marguilliers par le greffier en chef de la Cour des comptes et les secrétaires greffiers des conseils de préfecture. »

Voici maintenant pourquoi les deux articles ci-dessus mettent en rumeur le monde des fabriques :

***

L'article 78 de la loi du 26 janvier 1892, était ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1893, les comptes et budgets des fabriques et consistoires seront soumis à toutes les règles de la comptabilité des autres établissements publics.

Art. 26. — Les comptes des comptables de fabrique sont jugés et apurés par les Conseils de préfecture du pays par la Cour des comptes. En cas de retard dans la présentation des comptes, il peut être pourvu à leur reddition par l'institution de commis d'office nommés par le Préfet, mais seulement après que le retard a *donné lieu à condamnation à l'amende par le juge des comptes.* »

S'appuyant sur ce texte, les conseils de préfecture adressèrent aux trésoriers-marguilliers de nombreuses lettres de rappel, les invitant à produire leurs comptes, conformément à la loi.

La plupart des trésoriers de fabriques ne daignèrent même pas répondre. D'autres adressèrent à la préfecture d'où émanaient les sommations, des lettres injurieuses où se révélait la grandeur d'âme et l'urbanité ordinaire des dévots.

Malgré cette résistance et cette insolence, l'Etat consentit encore à patienter et c'est une chose curieuse que cette mansuétude des préfets à l'égard d'une institution les narguant en face et se plaçant d'elle-même hors la loi.

Dans notre dossier, nous avons une lettre datée de janvier 1896, par laquelle M. Vel-Durand, alors préfet du Nord, disait aux trésoriers des fabriques :

« Tout dépend à bon compte des difficultés que peut présenter l'établissement des comptes réclamés, *je tiendrais à n'avoir pas à relever des intentions de mauvais vouloir* ou d'une résistance que rien ne justifierait. »

La lettre préfectorale ne produisit aucun effet.

La bienveillance du représentant du gouvernement, les sentiments d'apaisement qu'il montrait, rien n'y fit.

Les Conseils de fabrique refusèrent de faire rendre leurs comptes par le Conseil de Préfecture.

Alors, comme la loi ne pouvait rester ainsi à l'état de lettre morte, le Conseil de Préfecture du Nord se décida à intervenir avec des précautions infinies.

M. Grand, président du Conseil de préfecture, assisté de M. Ricard et de M. Salmon, croyons-nous, rendit un arrêté aux termes duquel certains trésoriers-marguilliers étaient condamnés à *cinq francs d'amende*, à raison du retard apporté à la production des comptes de gestion de l'année précédente.

A ce propos, il est bon de faire remarquer l'extrême *mansuétude du Conseil de préfecture* du Nord qui se bornait à frapper les réfractaires d'une amende de cinq francs alors que la loi fixe un minimum de dix francs.

Tout cela indiquait bien, un désir de se montrer bienveillant et de faciliter les rapports entre l'Etat et les conseils de fabrique.

On pouvait espérer que ces derniers auraient tenu compte de tant de tolérance.

Il n'en fut rien.

A l'arrêté du Conseil de préfecture, nos marguilliers firent opposition, invoquant l'incompétence du Conseil de préfecture.

Les raisons objectées furent à cette époque, mentionnées dans un mémoire-consultatif que nous avons eu, mais que nous n'avons plus et qui s'efforçait d'établir la non-compétence des Conseils de Préfecture et de la Cour des Comptes.

Ce mémoire avait été, — si nos souvenirs sont exacts — rédigé à Lyon et avait pour auteurs des avocats Lyonnais.

A cette manœuvre, le Conseil de préfecture du Nord répondit par un nouvel arrêté basé sur un arrêt de la Cour des Comptes daté du 27 janvier 1897, rejetant l'exception d'incompétence invoquée alors dans une requête présentée par le conseil de fabrique de Clermont-Ferrand.

Cet arrêt fortement documenté rappelait la séance du Sénat du 9 janvier 1892 dans laquelle le rapporteur général de la loi déférait à la Cour des comptes et aux Conseils de préfecture les comptes des trésoriers des fabriques.

En conséquence, le conseil de préfecture du Nord, s'appuyant sur cet arrêt et faisant valoir d'autres considérations non moins claires, rendit un arrêté rejetant l'exception d'incompétence invoquée par les conseils de fabrique et maintint l'amende de cinq francs.

Depuis lors, l'eau coule toujours sous les ponts, les troncs d'église se remplissent pendant que se vident à leurs profits les escarcelles des fidèles, mais personne ne rend de comptes.

Tout l'attirail de la justice a été mis en action avec une parfaite inutilité.

Les conseils de fabrique ont déclaré simplement qu'ils ne se soumettraient pas et ils ont tenu parole.

Et voilà pourquoi le nouveau décret arrive à *son heure*.

Il est désormais établi que si les trésoriers n'ont pas communiqué leurs comptes dans le délai d'un mois, après notification du jugement qui les y contraint, *ils seront de plein droit relevés de leurs fonctions et remplacés par le percepteur*.

Et ce dernier conservera ses nouvelles fonctions jusqu'au 1er janvier de la *seconde année suivante!*

Aussi grande rumeur dans le landerneau clérical.

On proteste, on s'indigne contre l'Etat qui ose mettre le nez dans les comptes des Conseils de fabrique.

Les jurisconsultes catholiques sont en train de compulser les anciens grimoires pour démontrer que le nouveau décret ne peut être appliqué.

Ils vont nous chanter de nouveau qu'aux termes du décret-loi de décembre 1809, les conseils de fabrique, les évêques et les tribunaux de l'ordre judiciaire, sont les seules autorités compétentes pour recevoir et apurer les comptes des deniers fabriciens.

Tout cela sera de la simple musique d'Eglise.

Mais la loi restera la loi, et bon gré, mal gré, de par le décret du Président de la République, décret contresigné par MM. Miliard, ministre de la justice et G. Cochery, ministre des finances, les percepteurs des contributions directes vont être chargés des fonctions de trésoriers des Conseils de fabrique, et ces derniers voulant continuer la résistance,

On comprendra, après avoir lu ce qui précède, les fureurs de nos marguilliers.

Peut-être espèrent-ils encore escamoter la loi, découvrir un chapitre-chinois leur permettant de la tourner et d'en éluder les prescriptions.

Ils peuvent faire ce qu'ils voudront.

La République, lasse de sa bienveillance de dupe à leur égard, a le devoir de leur démontrer énergiquement que personne en France n'est au dessus des lois.

Et le décret d'hier est, du reste, un commencement de preuve que l'Etat n'est pas disposé à se laisser berner plus longtemps.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULECRC.

ÉPINGLES

La Basilique du Sacré-Cœur qui dresse en ce moment sa silhouette au sommet de la butte Montmartre ne semble pas à la veille d'être terminée.

Le Comité chargé de l'encaissement des offrandes, promet beaucoup de distribution de pain bénit, mais il demande, en échange, ce que les puristes de cette fin-de-siècle appelent de la *Galette*.

Il paraît que les douze n'abondent p'us dans la caisse du trésorier.

Aussi lance-t-on depuis quelques jours, des initiateurs de prospectus pour stimuler la détente régulatrante des porte-monnaie de la chrétienté.

***

La façon de souscrire est très simple :

Pour 2000 fr. on est le donateur d'un pilier sur lequel est gravé le nom du généreux souscripteur. Pour 1000 fr., le nom est incrusté sur une pierre. Pour 500 fr. on ne met que les initiales, mais on les place bien en vue. Pour 120 fr. les initiales ne sont pas en vue.

C'est en un mot, un appel à la souscription, basé sur une excitation non dissimulée à deux péchés capitaux : l'orgueil et l'envie.

***

La Basilique tout entière est du reste un monument élevé à la vanité cléricale très beaucoup plus qu'au Sacré-Cœur de Jésus.

Et comme toute cette mise en scène ne va pas sans massacre, le prospectus rédigé en partie par un cardinal, déclare avec aplomb que Jésus-Christ lui-même réclame l'élévation de ce monument qui, aussitôt terminé, fera bénéficier la France de grâces extraordinaires.

A qui Jésus-Christ a-t-il bien pu faire connaître ses intentions à ce sujet et comment ce modèle de modestie et d'humilité a-t-il jamais pu exiger plus dix-huit cents ans après sa mort, la construction d'une Basilique dominant grossièrement Paris ?

Encore un mystère impénétrable.

***

Toutefois ce qui n'est pas mystérieux du tout, c'est l'appel aux dons des croyants.

Et bien malgré l'alléchant prospectus et les merifiques promesses qu'il contient, nous hésitons encore — on nous croira peut-être — à offrir le plus petit pilier au comité.

Et la *Croix* ne certainement un fois de plus, nous traiter de sectateurs.

Hélas ! il est dit que nous connaîtrons tous les calices.

***

Veut-on connaître l'opinion qu'a de ses lecteurs paris'ens M. Drumont, directeur de la *Libre Parole*. Ecoutez ce qu'il en disait ces jours derniers :

« L'ouvrier de M. Jaurès est de s'imaginer que les « Algériens soient, comme les Parisiens d'aujourd'hui, DES GOGOS AUXQUELS ON FAIT AVALER TOUTES « LES FARIBOLES, TOUTES LES BLAGUES QU'ON VEUT « LEUR CONTER. »

Et il paraît que le tirage de la *Libre Parole* qui baisse en province, monte à Paris.

Cela s'explique.

E.-L.-B.

POLITIQUE EUROPÉENNE

La quinzaine

Grèce. — La Thessalie est évacuée, les Turcs ont enlevé ce qu'ils ont pu emporter, et, pour qui connaît la rapacité musulmane ils n'ont rien dû laisser à ces malheureux Grecs.

Après une délimitation assez vague, des paysans ne voulant pas être Turcs ont déménagé ce qui leur restait, peu de chose : les bestiaux volés, les récoltes *ravagées, les instruments aratoires brisés par les* pillards ; que pouvait-il rester encore : leur maison, leurs étables, ces braves gens ont partout incendié leurs gîtes avant leur sortie définitif.

Si nous avons en ce courage là, en 1870, à Strasbourg et à Metz !

C'est cette une leçon dure et méritée donnée aux envahisseurs.

Les Grecs de l'intérieur ont indemnisé leurs nationaux fidèles.

Autriche. — A la Chambre des députés de Vienne l'obstruction allemande continue sans relâche ; la Chambre est au-dessous de sa tâche ; la médiocrité y règne en maître.

Les tchèques réclament l'égalité des droits et la révision constitutionnelle. Le ministre Taafe avait rêvé d'instituer le suffrage universel qui peut seul contrebalancer l'influence des ambitieux en quête d'aboutissants.

La comme ailleurs, l'antisémitisme sévit à l'état le plus aigu.

Les partis sont plus nombreux en Autriche qu'en aucun pays du continent Européen : populistes, nationalistes, chrétiens, protestants, anti-juifs et israélites s'entre-déchirent.

Le gouvernement se sait quelle conduite tenir au milieu de cet irrémédiable chaos d'opinions. Il rêve peut-être d'appliquer l'article 14 de la Constitution qui permet de gouverner à coups de décrets. Oserait-il aller jusque-là, on l'ignore. Quoi qu'il en soit, il y a là un élément de rébellion.

Les slaves Autrichiens comme ceux de Russie se tournent vers la France. On parle *d'une conférence* entre délégués allemands et tchèques pour trouver un *modus-vivendi*.

Belgique. — Les élections pour le Sénat, la Chambre et les Conseils provinciaux ont laissé les choses en état ; au point de vue du nombre, les partis n'ont rien perdu, rien gagné sur l'ensemble.

Pays-Bas. — Renouvellement intégral des Chambres ; rien à noter de sérieux comme changement, c'est le *statu-quo ante*.

Luxembourg. — Pour enrayer l'alcoolisme, la Chambre vote une taxe sur les débits.

Allemagne. — Nous disions que l'Autriche comptait plus de partis divisés qu'aucune autre nation, c'est l'Allemagne qui tient le record. Les fractions divisent la Chambre prussienne ; les unes ont 12 à 20 membres, d'autres 30 à 50, les plus fortes 101. Je ne compte pas les Alsaciens-Lorrains, partisans de la France, qui siègent à la Chambre prussienne au nombre de 14.

DUPONT DE COMINES.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LA CRISE ministérielle

LA JOURNÉE

(*De notre correspondant particulier*)

Nous serions, paraît-il, à la veille d'une solution. Jamais négociations ne furent plus laborieuses. Dès la première heure, M. Peytral réunissait, chez lui MM. Sarrien, Cavaignac, Delcassé, Baduel et Léon Bourgeois. Dans cette conférence qui durait jusque midi, on s'entretenait surtout de la question financière et on finissait par avoir l'adhésion de M. Cavaignac, à la formule de conciliation proposée par M. Dolombre, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Quelques autres points litigieux étaient en outre réglés, notamment l'attribution d'un portefeuille à un représentant du parti radical-socialiste.

Disons que, dès le premier jour, M. Peytral avait décidé d'offrir le portefeuille de la guerre à M. Cavaignac et qu'il n'a jamais été question de l'offrir au général Saussier.

La réconciliation Freycinet-Cavaignac

Mais le programme arrêté, il restait une question plus délicate à régler : les relations de MM. Cavaignac et de Freycinet. Depuis longtemps, pourquoi ne pas le dire, depuis l'affaire de Panama les rapports entre M. Cavaignac et l'ancien président du Conseil étaient des plus tendues. Il s'agissait de les rapprocher.

M. Peytral fut conviâ à une entrevue qui eut lieu chez lui après déjeuner et la réconciliation des deux adversaires se fit au nom des intérêts supérieurs du pays.

Entente complète

Enfin, à trois heures, M. Charles Dupuy, accompagné de MM. Paul Delombre et Georges Leygues, entraient chez M. Peytral, porteurs des propositions du comité directeur des républicains modérés.

M. Peytral tout à la joie leur annonçait que ses amis acceptaient le programme financier souscrit par les modérés, c'est-à-dire un impôt sur le revenu ne comportant ni progressivité ni globalité.

M. Peytral à l'Élysée

Enfin, M. Peytral se rendait à l'Elysée où, après avoir attendu le Président de la République qui était allé au Centenaire du Conservatoire des Arts et Métiers, était reçu dès l'arrivée de M. Félix Faure.

M. Peytral l'entretenait de ses négociations et lui annonçait qu'il espérait pouvoir lui communiquer demain matin, vers 11 heures, la composition du ministère.

Dans le monde parlementaire

En quittant l'Elysée, M. Peytral nous a déclaré qu'il avait toujours bon espoir de réussir. Cependant, dans les milieux parlementaires, on considère que les hésitations témoignées par plusieurs hommes politiques dont M. Peytral a sollicité le concours, ne sont pas faites pour rendre le succès certain.

On disait ce soir que pour faire à M. Trouillot une place dans le combinaison, on transformerait le sous-secrétariat des postes et télégraphes en ministère.

M. Delcassé aurait décidément les colonies et l'Algérie, tandis que la marine reviendrait à l'amiral Fournier, dont le nom a déjà été prononcé. Le portefeuille du commerce serait attribué à M. Marcejoule et celui de l'agriculture à M. Georges Leygues, dont il était d'abord question pour les travaux publics. Ce portefeuille serait destiné à un membre du groupe radical-socialiste, M. Mesureur ou un autre.

Le Ministère probable

Voici quelle serait, d'après les derniers renseignements de la soirée, la composition du futur cabinet Peytral.

MM.
Peytral, président du conseil et intérieur.
Sarrien, justice.
Delombre, finances.
Cavaignac, guerre.
Amiral Fournier, marine.
Charles Dupuy, instruction publique.
De Freycinet, affaires étrangères.
Marcejoule, commerce.
Mesureur, travaux publics.
Delcassé, colonies et Algérie.
Georges Leygues, agriculture.
Trouillot, postes et télégraphes.

La question Mesureur

Mais il y a lieu de remarquer que M. Mesureur n'a pas encore été présenté à 8 heures du soir. Les amis de sa circonscription de la 2e arrondissement de Paris pensent toujours que M. Peytral ne peut manquer de faire appel à son concours, mais on fait remarquer que les *modérés se feront* lirer l'oreille pour collaborer avec M. Mesureur, parce que, paraît-il étant président du Comité d'action des réformes, il prit une trop grosse part à la dernière lutte électorale.

D'autre part, il serait question de donner le sous-secrétariat des postes et télégraphes à M. Trouillot, avec promesse de déposer aussitôt la constitution du ministère une demande de crédit pour la transformation de ce sous-secrétariat en département ministériel.

On dit également que M. Dujardin-Beaumetz serait nommé sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; mais cette combinaison n'est point résolue, quoique M. de Freycinet y pousse vigoureusement.

On dit également que M. Viger resterait dans le ministère comme sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture et qu'au cas où l'amiral Fournier n'accepterait pas la marine, ce département serait dévolu à M. Delcassé qui laisserait les colonies à M. Georges Leygues. Mais rien encore n'est définitivement décidé.

(*De l'Agence nationale*)

Dans l'entrevue qui vient d'avoir lieu, à l'Elysée, entre M. Peytral et le Président de la République, M. Peytral a fait connaître ce qui étaient les pourparlers pour la formation du cabinet. Il a exprimé l'espoir de pouvoir présenter une liste complète demain à dix heures.

M. Peytral a déclaré qu'il avait définitivement le concours de MM. Charles Dupuy, Delombre et Leygues, membres du parti modéré, avec lesquels il s'est longuement entretenu cet après-midi.

Il s'est même entendu avec eux sur le programme financier. M. Félix Faure a remercié M. Peytral et a fait des vœux pour qu'il terminât prompt ement son œuvre.

On assure que M. Peytral n'aurait pas été éloigné d'attribuer un portefeuille à M. Mesureur, mais que les *Droits de l'homme* ne comprennent M. Dupuy, se sont vivement élevés contre ce choix à cause de l'attitude de M. Mesureur pendant la période électorale.

M. Mesureur s'étant activement mêlé à la lutte, et ayant signé des affiches très vives en faveur de M. Goblet. Il est possible que M. Mesureur étant élevé, qu'en dépit de ses moins dans le ministère un membre du parti radical-socialiste.

Enfin, il est vraisemblable qu'on sera demain entièrement fixé.

Dans les couloirs de la Chambre

(*De notre correspondant particulier*).

L'après-midi, à la Chambre, s'est encore passée dans l'expectative. La plupart des bureaux avant été convoqués pour continuer l'examen des élections contestées, les députés étaient assez nombreux et se mêlaient volontiers aux groupes formés par les informateurs parlementaires afin de recueillir des renseignements sur la crise ministérielle, car, dans les couloirs intérieurs, on était à peu près sans nouvelles.

D'après les indications recueillies de ci de là, les négociations entamées par M. Peytral paraissent toujours en bonne voie, mais jusqu'ici, l'accord que le vice-président du Sénat cherche à établir entre les républicains modérés et les radicaux modérés n'est pas conclu d'une façon définitive.

Un point semble réglé cependant, celui qui a trait à l'attribution du portefeuille de la guerre. C'est à propos de ce portefeuille que M. Peytral avait rencontré les difficultés les plus sérieuses. L'honorable sénateur des Bouches-du-Rhône voulait, dès le premier moment, offrir à l'ancien préfet Saussier, mais les radicaux le réclamaient pour M. Cavaignac, qui ne se soucient pas de prendre les finances.

Une véritable campagne avait été organisée à ce propos non-seulement dans les couloirs de la Chambre et du Sénat, mais aussi dans la presse. Ce soir encore, un certain nombre de journaux répétaient que M. Cavaignac, dont la présence dans le nouveau Cabinet leur semble une condition essentielle, ne peut y prendre que le portefeuille de la guerre. Les partisans de ce dernier insistent surtout en avant la nécessité d'indiquer clairement au pays par le nom même du titulaire de ce portefeuille les opinions du ministère et de ce qui concerne l'affaire Dreyfus et, pour cela, le choix de M. Cavaignac leur semble particulièrement significatif.

D'un autre côté, en acceptant les finances, M. Cavaignac aurait été gêné par la question de l'impôt sur le revenu. Auteur du dernier projet d'impôt global et progressif, il ne saurait pas, sans paraître renier les opinions pour lesquelles il a si ardemment lutté, se rallier au système transactionnel de M. Peytral.

Ces sentiments ont fini par prévaloir et, à l'heure actuelle, il semble acquis que le portefeuille de la guerre est attribué à M. Cavaignac. Dans ces conditions, les finances reviennent à M. Delombre. Avec l'intérieur, que conserve M. Peytral, les affaires étrangères, confiées à M.